

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, N° 1/24/0324 du 9 août 2024, la société BESA Luxembourg s.à r.l. est autorisée pour la cessation d'activités de stockages de substances et mélanges classés à Sprinkange, 18, Op de Géieren.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 2 septembre 2024

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Dirk KIRSCHTEN p.d.